

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

le 12 octobre 1994

Assemblée générale ordinaire de l'Association du personnel, le 5 octobre 1994

Réunion ordinaire du Conseil du personnel, le 12 octobre 1994

Résumé::

Assemblée générale de l'Association du personnel: rapports d'activités — décisions prises (bilans financiers, budget 1995, taux de cotisation) — élections faites (vérificateurs aux comptes, Commission électorale);

Conseil du personnel: examen quinquennal des rémunérations — barèmes des salaires pour 1993 et 1994 — indice des salaires pour 1995 — politique du personnel et examen des Statut et Règlement du personnel¹ — représentation du personnel dans le Conseil d'Administration de la Caisse de pensions.

¹ désignés par la suite S&R

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association du personnel s'est tenue le 5 octobre à 14 heures dans l'Amphithéâtre principal. Première assemblée générale depuis l'importante révision des Statuts de l'Association approuvée le 29 septembre 1993, elle était ouverte à tous les membres de l'Association.

L'Assemblée a entendu et discuté le rapport d'activités de l'Association, qui figure dans le Rapport 94 distribué à tous les membres de l'Association, y compris ceux qui sont bénéficiaires de la Caisse de pensions, ainsi qu'aux autres membres du personnel titulaire. Il a également entendu un exposé de la situation actuelle sur nombre de sujets d'intérêt général (LHC, Statuts de l'Association du personnel, représentation du personnel et Forum tripartite TREF, relations extérieures, examen quinquennal des rémunérations, révision générale des S&R, adaptation des salaires pour 1993, 1994 et 1995, etc.).

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

- elle a approuvé à l'unanimité les rapports sur la situation financière pour 1993 et sur la situation financière pour la première moitié de 1994;
- elle a approuvé à l'unanimité le projet de budget pour 1995;

- elle a approuvé à l'unanimité moins une voix contre le maintien de la cotisation du personnel titulaire à 1,5 pour mille du salaire de base, les autres cotisations restant également inchangées (10 CHF par an pour les étudiants et les apprentis, 20 CHF par an pour toutes les autres catégories de membres du personnel du CERN).

Elle a élu, à l'unanimité, les vérificateurs aux comptes et les membres de la Commission électorale, à savoir:

Commission de Vérification des Comptes

Jacques BLONDEL
Francesco DE BILIO

Commission Electorale

Markus AUDRIA
Jean-Claude BERTRAND
François CONINCKX
Bernard DUTHION
Mathilde FONTANET
Jean-Paul HUBER
Michel LAMIDON
Henri MASSEBOEUF
Bernard ROSSET
André SONZOGNI
(un poste reste à pourvoir)

Enfin, l'Assemblée a noté que le renouvellement du contrat d'assurance contre la perte de salaire en cas de longue maladie entraînait une augmentation de la prime de 1,0 pour mille à 1,2 pour mille du salaire de base. Rappelons que cette assurance fonctionne sur la base de la mutualité entre tous les assurés, membres de l'Association du personnel du CERN.

L'Assemblée s'est dissoute vers 16 heures 30.

Conseil du personnel

Le Conseil du personnel s'est réuni en session ordinaire le 11 octobre à 14 heures 30. Il a d'abord entendu un rapport sur l'Assemblée générale mentionnée plus haut, et l'a discuté.

1. Examen quinquennal des rémunérations:

le Conseil a entendu et discuté un rapport sur l'examen quinquennal des rémunérations. Les deux membres du sous-groupe du Comité de concertation permanent chargé de la collecte des données, nommés par l'Association du personnel, Luc Vos et François Wittgenstein, ont rappelé les règles décidées par le Conseil de l'Organisation pour cet examen et ont décrit la situation actuelle sur la collecte des données auprès des organismes de comparaison, y compris l'industrie de haute technologie.

Ce sujet ayant été discuté lors de la première réunion du Forum tripartite sur les conditions d'emploi (TREF), le 27 septembre dernier, le Conseil a entendu un compte rendu des observations faites par divers délégués d'États membres à ce sujet. TREF se réunira le 11 novembre et examinera certains aspects techniques de l'examen, puis en février et mars 1995 probablement. L'Administration du CERN envisage de terminer la collecte des données pour la fin février 1995. Suivra alors une période d'analyse de quelques mois, à la suite de quoi la Direction se propose de présenter des conclusions préliminaires pour discussion dans TREF, dans le but de soumettre des propositions au Conseil de l'Organisation en décembre 1995.

2. Barèmes des salaires pour 1993 et 1994:

vous vous rappelez que le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) a jugé que le barème des salaires — et donc aussi l'indice des salaires — pour 1993 était illégal par son jugement n° 1368²; la Direction a donc soumis au Comité des Finances, lors de sa réunion du 28 septembre dernier, un document dans lequel elle lui demandait de faire recommandation au Conseil du CERN à propos de cet indice ainsi qu'à propos de l'indice des salaires pour 1994, entaché des mêmes défauts.

² voir le bulletin hebdomadaire n° 31/94 du 01.08.1994.

L'Administration a rappelé au Comité des Finances que les indices moyens des salaires calculés pour 1993 et 1994 avaient été de 3,39% et 4,53% respectivement, que le Conseil avait décidé d'un indice du budget du personnel de 2,4% et 1,6% respectivement, d'où *il en était résulté* un indice des salaires de 2,46% et 1,2% respectivement. Le Président du Comité des Finances a alors déclaré qu'il s'agissait seulement de remplir une simple formalité afin que la décision soit prise par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil du CERN; il a demandé au Comité de se prononcer sur une proposition faite par lui-même, à savoir adopter un indice des salaires de 2,46% pour 1993 et de 1,2% pour 1994, ce que le Comité a approuvé à l'unanimité sans discussion. Les commentaires de notre part à ce sujet seront faits en temps utile.

3. Indice des salaires pour 1995:

la Direction a soumis le document annuel sur l'indice de variation des coûts pour 1995 pour de premières discussions dans le Forum tripartite TREF, le 27 septembre, et dans le Comité des Finances. Le premier élément de la méthode — le mouvement net des prix à la consommation à Genève — est de 1,16% en moyenne³, le second élément — les augmentations éventuelles du pouvoir d'achat des Services industriels de Genève (SIG) pour les grades 1 à 8 et de la fonction publique fédérale suisse (CH) — étant neutre⁴, l'indice moyen calculé s'établit à 1,16%. L'indice calculé du budget du matériel étant faible (0,66%), l'indice global du budget calculé est de 0,92%.

Plusieurs délégations ont soutenu l'idée qu'une augmentation peut être négative⁵ et qu'il fallait en tenir compte dans le calcul, ce qu'elles ont demandé à la Direction de faire pour la prochaine réunion du Comité des Finances (voir plus loin). L'indice global du budget étant alors petit, ces délégations ont manifesté leur intention préliminaire de ne pas indexer le budget du tout.

La Direction doit maintenant préparer — en discussion avec l'Association du personnel — une version révisée du document de septembre, destinée au Comité des Finances qui se réunira le 11 novembre au matin, avec comme seul point à son

³ l'augmentation brute des prix à la consommation à Genève d'août 1993 à août 1994 a été de 1,0% - 1,16% vient de corrections dues au changement des tables d'imposition genevoises.

⁴ le personnel des SIG a vu son pouvoir d'achat maintenu au 1er janvier 1994 alors que les fonctionnaires suisses ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 0,8% à la même date (augmentation de 1,7% comparée à une inflation de 2,5%, selon les chiffres de la Direction).

⁵ ce que l'on appelle habituellement *une diminution*.

ordre du jour les indices pour 1995. Cette réunion sera suivie par une réunion de TREF avec le même point à son ordre du jour — et d'autres concernant l'examen quinquennal des rémunérations et la politique du personnel. La Direction devra ensuite rédiger ses propositions définitives pour les réunions de décembre du Comité des Finances, du Comité du Conseil et du Conseil.

4. Politique du personnel et examen des S&R (et des Circulaires administratives):

le Conseil du personnel a pris connaissance des rappels et informations suivantes: l'examen général des S&R qui aurait dû commencer en septembre 1991 comme annoncé par l'Administration dès juin de la même année, procède lentement. L'Association avait demandé à maintes reprises, depuis cette époque, que cet examen soit précédé d'une discussion sur la politique du personnel, condition préliminaire, à ses yeux, à la discussion de ces outils que sont les S&R.

Lors de la réunion du CCP du 23 septembre 1994⁶, la Direction a demandé que politique et S&R soient discutés en parallèle. En vue d'une réunion spéciale du CCP, le 7 octobre, l'Association a préparé et distribué un document par lequel elle demandait que soit discuté, mis à jour et complété un document datant de 1980, intitulé Politique du CERN en matière de personnel: ce document, approuvé à l'époque par le CCP et par la Commission exécutive⁷, est, de l'avis de l'Association, le seul document tentant de présenter une vision complète et cohérente de la politique du personnel du CERN⁸. L'Administration, dont le groupe de travail interne IWG/SRR s'est réuni de nombreuses fois en 1993 et en 1994, avait préparé un document présentant les éléments principaux des changements aux S&R qu'elle entendait proposer.

Après la présentation orale par le Directeur général de ses idées en matière de politique du personnel, l'Association a accepté que l'ensemble des S&R puisse être découpé en unités plus petites mais cohérentes, étant entendu que, chaque fois qu'il sera nécessaire, la politique correspondante sera clairement discutée et exposée.

Il a été également convenu que certains chapitres de cette politique et des S&R correspondants devraient faire l'objet de discussions de principe au sein du CCP élargi, alors que d'autres chapitres, plus techniques, pourraient être discutés directement dans un sous-groupe du CCP présidé par H.J. Hilke.

⁶ nous sautons ici plusieurs étapes...

⁷ le Directoire de ce temps.

⁸ au moins en ce qui concerne les titulaires, les autres catégories de membres du personnel en étant exclues.

Le Conseil du personnel a ainsi pris connaissance des sujets qui devront être discutés d'abord au CCP.

Il a été rappelé aux membres du Conseil du personnel intéressés qu'ils sont invités à participer aux réunions ouvertes du Comité exécutif consacrées à la politique du personnel et aux S&R, tous les vendredis matin. Il est prévu que le sous-groupe du CCP se réunira une fois par semaine. Par ailleurs, l'Association a demandé que soient prévues des réunions spéciales du CCP pour discuter de toutes ces questions.

5. Conseil d'Administration - Élections des représentants du personnel:

après un exposé de Georges Caniac sur le rôle du Conseil d'Administration et des représentants du personnel dans cet organe, le Conseil du personnel discuté une proposition de Daniel Boimond relative au dialogue entre le Conseil du personnel et les membres du Conseil d'Administration élus directement par l'ensemble du personnel. Il a été convenu d'encourager le dialogue entre les uns et les autres, en particulier en invitant les élus à des réunions du Conseil du personnel. Il a été également souligné qu'une Commission interne de l'Association du personnel sur les questions de pensions et de Caisse de pensions a été mise en place et qu'elle se penchera sur les questions de politique qui leur sont liées. A cet égard, le Conseil du personnel a renouvelé ses inquiétudes en ce qui concerne les garanties — ou l'absence de garanties — du paiement des pensions convenues et suffisantes en toutes circonstances.

Le point de l'ordre du jour sur la présence des délégués aux réunions du Conseil du personnel a été remis en raison de l'absence (totalement justifiée) des initiateurs de cette discussion déjà entamée précédemment.

La réunion s'est terminée à 17 heures 50.

* * * * *